

La laïcité à l'Université de Lorraine

Rapport d'activité de l'année 2025

23 janvier 2026

SOMMAIRE :

Introduction

1. L'organisation de la fonction de référent dans l'établissement

2. Les atteintes à la laïcité, les activités de conseil et les violences ou discriminations

- 2.1. Sept saisines pour atteintes à la laïcité
- 2.2. Trois saisines qui ne relèvent pas d'atteintes à la laïcité
- 2.3. Neuf situations de conseils en matière de laïcité
- 2.4. Deux situations relevant du dispositif d'écoute et de traitement des violences internes et/ou relevant d'antisémitisme

3. L'information et la formation à la laïcité

- 3.1. La page web dédiée à la laïcité à l'Université de Lorraine
- 3.2. Les formations pour les personnels
- 3.3. L'espace EDI sur Arche pour les personnels et les étudiant-es (cf. rapports 2023 et 2024)
- 3.4. SENSE, le cours en ligne obligatoire (cf. rapport 2024)

4. Les événements ou faits marquants 2025

- 4.1. Le message de la présidente aux personnels
- 4.2. La journée « Faire vivre la laïcité : actions et outils » : 120 ans de laïcité
- 4.3. L'exposition *Le Grand livre de la laïcité*
- 4.4. Événement organisé par la cellule EDI de l'UFR SHS-Nancy
- 4.5. Événements organisés par l'INSPÉ de Lorraine

INTRODUCTION

CONTEXTE DU RAPPORT 2025

Le rapport d'activité 2025 des référents et des référentes laïcité des établissements de l'ESR est le troisième rapport du genre. Le ministère, plus précisément la DGESIP, et Amine Amar, référent laïcité ministériel enseignement supérieur – recherche, ont renouvelé leur demande d'un rapport pour l'année en cours dans un message du 15 décembre 2025.

Comme pour la seconde édition, ce rapport suit le plan suivant :

1. l'organisation de la fonction de référent dans l'établissement
2. les atteintes à la laïcité, activités conseil ou de médiation du référent auxquelles nous ajoutons les situations de violences internes, en particulier celles liées aux croyances et à la religion
3. la formation et la sensibilisation au principe de la laïcité au sein de l'établissement
4. les événements ou faits marquants de l'année.

Avant d'aborder ces quatre points, rappelons le contexte de la laïcité à l'Université de Lorraine et les éléments de gouvernance liés à la laïcité que nous avons déjà décrit dans les deux rapports précédents (2023 et 2024).

L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE : UN GRAND ÉTABLISSEMENT FIER DE SES DIVERSITÉS (RAPPEL)

L'Université de Lorraine (UL) regroupe 60 000 étudiantes et étudiants et plus de 7 000 personnels, sources d'une importante diversité interindividuelle et intergroupe. Implantée sur 51 campus, deux métropoles et une douzaine de villes d'équilibre, ainsi que sur quatre départements différents, avec 60 unités de recherche et 43 composantes de formation (dont 11 écoles d'ingénieurs, 8 IUT et un INSPÉ lui-même établi sur 5 campus différents), l'UL reflète aussi une importante diversité d'unités. A l'échelle d'un établissement de cette taille, **la prise en compte de la laïcité se structure autour d'une organisation en central fière de ses diversités et respectueuse des initiatives locales** liées aux spécificités du territoire et des composantes.

Sur les quatre départements desservis par l'Université de Lorraine, la Moselle offre une spécificité au regard de la laïcité unique en France au même titre que les deux départements alsaciens. En effet, au moment du vote de la loi de séparation des Églises et de l'État en 1905 qui conduit à définir la laïcité telle que nous l'appliquons aujourd'hui, l'Alsace et la Moselle faisaient partie de l'Allemagne. Redevenus français, ces trois départements ont conservé ce régime concordataire conférant certaines particularités, notamment dans le domaine de l'enseignement public, y compris dans le supérieur. [Le département de théologies](#) de l'Université de Lorraine à l'UFR Sciences Humaines et Sociales de Metz est issu de cet héritage et contribue ainsi à la richesse de la diversité de l'offre de formation avec des diplômes d'état en licence, master et doctorat ou encore l'habilitation à diriger des recherches ; en convention avec des établissements catholiques il propose également le baccalauréat canonique, la licence canonique de théologie et le doctorat canonique de théologie. Depuis 2018 une chaire est ouverte en théologie islamique, venant compléter l'expertise déjà présente sur le christianisme et le judaïsme. Comme mentionné dans [une vidéo sur Youtube](#), le Département de théologies propose une formation, en présence ou à distance, unique en France car elle est la seule formation publique en théologie sans affiliation confessionnelle. Elle est articulée autour de l'étude des trois grandes traditions monothéistes (judaïsme, christianisme, islam) et de leur diversité. Le département propose également un Diplôme d'Université, le DU RELIENS (Religions, laïcité et inclusion sociale), un diplôme de formation civile et civique reconnu par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et par le Ministère de l'Intérieur.

L'INSPÉ de Lorraine, à travers ces cinq campus (Bar-le-Duc, Épinal, Montigny-lès-Metz, Nancy-Maxéville et Sarreguemines) est également une composante de formation où la laïcité trouve sa pleine expression. Une référente laïcité coordonne un nombre important de projets, en particulier sur certains campus, à destination des étudiantes, des étudiants et des personnels en lien avec les écoles et les acteurs du territoire.

ÉLÉMENTS DE GOUVERNANCE LIÉS À LA LAÏCITÉ (RAPPEL)

Le vice-président EDI (Égalité – Diversité- Inclusion) anime la politique éponyme avec l'équipe politique et la Présidente. Il est à la fois le référent égalité, le référent racisme et antisémitisme et **le référent laïcité de l'établissement** pour répondre aux exigences du MESR. A noter que la fonction de référent racisme et antisémitisme sera confiée à partir de 2026 à une chargée de mission placée sous la responsabilité du vice-président EDI. Il bénéficie d'une lettre de mission de la Présidente lui permettant d'exercer chacune de ces responsabilités. La fonction de référent laïcité s'effectue en collaboration étroite avec la direction des affaires juridiques (DAJ).

Le comité EDI, comprenant des élus des conseils et des membres de l'administration animé par **un président du comité EDI** (élu des conseils), est chargé de préparer les travaux du conseil de la vie universitaire sur les questions relatives aux orientations de la politique EDI dans le cadre d'un schéma directeur EDI dont il est également chargé de la mise en œuvre et du suivi. Ce **schéma directeur EDI inclut un volet laïcité**, et de façon plus globale il est intégré dans un schéma directeur ayant pour cadre la Responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

Le comité EDI a proposé aux conseils un schéma directeur EDI en six axes :

1. lutter contre les VDHA (violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes) envers les personnels, les doctorant-es, les étudiant-es
2. renforcer l'enseignement, la formation et la recherche en EDI
3. développer l'engagement interne et les partenariats en matière d'EDI
4. garantir l'égalité entre les femmes et les hommes
5. assurer l'inclusion des personnels et des étudiant-es en situation de handicap
6. investir les autres thématiques, en particulier : LGBT+ ; diversité culturelle, racisme et antisémitisme ; **expression religieuse et laïcité**.

En plus des actions spécifiques prévues dans l'axe 6, tel que la mise en place d'un module de formation en ligne permettant de toucher toute la communauté universitaire ou encore l'augmentation du nombre d'événements en particulier à l'occasion de la journée de la laïcité, **les axes 1, 2 et 3 intègrent également des activités relatives à la laïcité**. C'est par exemple le cas pour la recherche en matière d'EDI (axe 2) avec le projet d'identifier et de suivre les travaux des chercheurs et des chercheuses de l'établissement ayant une expertise dans le domaine des religions, des croyances et de la laïcité.

1. L'ORGANISATION DE LA FONCTION DE RÉFÉRENT DANS L'ÉTABLISSEMENT

UNE LAÏCITÉ PLEINEMENT INTÉGRÉE À LA POLITIQUE EDI DE L'ÉTABLISSEMENT (RAPPEL)

L'établissement s'est doté d'une mission égalité en 2013 avec la désignation d'une chargée de mission éponyme, une enseignante-chercheuse accompagnée de la déléguée aux relations et conditions de travail. **En 2015, la mission s'est ouverte à la prévention des discriminations incluant le critère de croyances ou de religion et par conséquent le respect de la laïcité** avec l'arrivée d'un nouveau chargé de mission égalité – diversité – inclusion (EDI) qui a rejoint l'équipe politique en tant que vice-président EDI depuis 2017. L'Université de Lorraine a été la première université française en 2015 à se doter d'une telle mission, à réaliser une enquête de perception des discriminations en 2017 (y compris sur le critère de religion ou croyances) et à disposer à partir de 2018 d'un dispositif de signalement et de traitement des discriminations, préfigurant le décret du 13 mars 2020 qui prévoyait l'obligation pour les administrations de se doter d'un tel mécanisme.

Comme l'illustre la figure 1, l'EDI à l'Université de Lorraine désigne la partie éclairée d'un objet à deux faces visant à lutter contre les discriminations, les harcèlements (discriminatoire, sexuel, moral, scolaire) et les violences, en particulier les VSS, qui renvoient à la face obscure de l'humain et/ou des organisations qui les produisent, **y compris en matière de religion ou d'atteinte à la laïcité**.

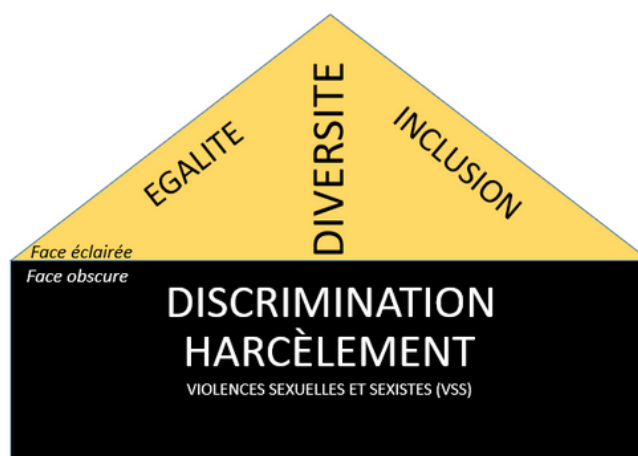


Fig. 1 : la politique EDI à l'Université de Lorraine

Dans cette organisation à deux faces, la **fonction de référent laïcité s'exerce** :

- **côté "face sombre"** pour le traitement des atteintes à la laïcité ou les activités de conseil, voire de médiation du référent, en lien avec les services dédiés, en particulier la **Délégation à l'amélioration des relations et à la régulation des conflits (DARRC)** et la DAJ (Direction des affaires juridiques) (cf. partie 2 de ce rapport)
- **côté "face éclairée"** pour la formation et la sensibilisation au principe de la laïcité au sein de l'établissement, en lien avec les services dédiés, en particulier **la mission EDI** et les cellules EDI (cf. partie 3 et 4 de ce rapport).

Le vice-président EDI qui est aussi le référent laïcité de l'établissement couvre et coordonne les deux faces de cette organisation politique et agit avec les services dédiés.

2. LES ATTEINTES À LA LAÏCITÉ, LES ACTIVITÉS DE CONSEIL ET LES VIOLENCES OU DISCRIMINATIONS

Tout signalement ou question relative à la laïcité peuvent s'effectuer en contactant directement le référent laïcité et, depuis 2024, partir d'une adresse mail contact : referent-laïcité@univ-lorraine.fr. Le cabinet de la présidente, la DAJ et le VP EDI (également référent laïcité) sont destinataires des messages envoyés à cette adresse et se coordonnent pour apporter une réponse.

Nous prenons également l'initiative dans ce bilan de prendre en compte les signalements relevant du dispositif d'écoute et de traitement des situations de violences stop-violences@univ-lorraine.fr. En tant que vice-président EDI, le référent laïcité est systématiquement associé au traitement de ces situations, **incluant celles relatives aux croyances et à la religion.**

Dans certains cas, de moins en moins fréquents, le signalement ou la demande est adressée directement à la DAJ et/ou au cabinet, voire à la présidente.

Concernant l'adresse de contact dédiée à la laïcité, la communication de cette adresse ayant été faite surtout à l'occasion de la journée de la laïcité en décembre 2024, aucun message ne nous est parvenu en 2024. En 2025, cette adresse a été rappelée à l'ensemble des personnels dans le cadre d'un mail adressée par la présidente à l'occasion du 9 décembre (cf. plus bas). **En 2025, le référent laïcité a été sollicité à 18 reprises ; 3 autres situations ont été adressées directement aux autres contacts (cabinet, DAJ ou dispositif Stop-violences). L'ensemble de ces sollicitations se répartit de la façon suivante :**

- 7 saisines pouvant être qualifiées d'atteintes à la laïcité
- 3 saisines qui ne relèvent pas d'atteintes à la laïcité
- 9 conseils en matière de laïcité
- 2 situations de violences internes relevant du domaine des croyances, de la religion et plus particulièrement cette année de l'antisémitisme.

2.1. SEPT SAISINES POUR ATTEINTES À LA LAÏCITÉ

Nombre et type de saisines	Saisines relatives aux usagers et aux usagers	Saisines relatives aux agentes et agents
2 cas tenue vestimentaire	Deux étudiantes signalées sur le campus avec le visage dissimulé -> rappel de la loi sur l'interdiction de dissimulation du visage	Une ATER portant voile ou assimilé en cours -> rappel du principe de neutralité des personnels de la fonction publique
3 cas de prière	- quatre personnes priant sur un parking d'une composante - une personne priant sur un pallier d'un bâtiment d'une composante - une personne priant entre des rayonnages à la BU -> rappel de l'interdiction d'actes de prosélytisme	
2 cas de prosélytisme	- Témoins de Jéhovah distribuant des flyers et des bibles sur le campus en Meurthe-et-Moselle - Évangélistes distribuant des bibles sur un campus en Moselle -> rappel de l'interdiction d'actes de prosélytisme	

2.2. TROIS SAISINES QUI NE RELÈVENT PAS D'ATTEINTES À LA LAÏCITÉ

- Cas d'un signalement d'une affiche d'une église catholique invitant à une messe de rentrée ; ce cas ne relève pas d'une atteinte à la laïcité car il s'agissait de l'exercice de la liberté d'information et d'expression sur un espace dédié qui ne troublait pas l'ordre, ne portait pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et ne constituait pas un acte de prosélytisme.

- Cas d'un signalement d'une affiche faisant la promotion d'un service de l'université à destination des usagers et donnant à voir une usagère portant le voile parmi la douzaine de personnes dessinées ; ce cas ne relève pas d'une atteinte à la laïcité car rien n'interdit aux usagères de porter le voile, il est donc permis de les représenter en tant que tel.

- Cas d'un directeur de thèse signalant une doctorante qui remercie Allah dans la partie consacrée aux remerciements dans sa thèse ; cette partie étant personnelle, rien ne s'oppose à tout type de remerciement si ces derniers ne portent pas atteintes aux personnes, à l'établissement ou à l'ordre public.

2.3. NEUF SITUATIONS DE CONSEILS EN MATIÈRE DE LAÏCITÉ

Cinq questions sur la tenue vestimentaire :

- l'interdiction du port du voile d'une ATER
- l'interdiction de porter le voile sur les lieux de stages dans les établissements publics (école, CHU)
- la demande, avant la rentrée, d'une étudiante néo-entrante de porter le voile à l'université
- la demande, avant la rentrée, d'une étudiante néo-entrante de porter le voile sur la photo de la carte étudiante
- la demande de contrôler les oreilles lors des examens sans pour autant inscrire dans le règlement intérieur l'obligation de se présenter aux examens les oreilles dégagées.

Deux questions sur l'absence pour fêtes religieuses :

- l'invitation à prendre en compte dans la mesure du possible les dates des grandes fêtes religieuses dans le planning des examens
- l'invitation à privilégier les demandes d'absences aux TP pour ces grandes fêtes religieuses si l'organisation des évaluations n'a pas été pensée en conséquence.

Une demande de non-mixité :

refus de la demande d'une étudiante qui souhaitait éviter de devoir travailler au sein d'un groupe mixte dans le cadre d'un TD ; au-delà des questions de laïcité, cette demande va à l'encontre de la politique de mixité et d'égalité entre les femmes et les hommes défendue par l'établissement.

Une demande de salle de repos et de recueillement :

suite à une demande, proposition de réfléchir à la création d'une salle de repos sur le campus avec la possibilité de se recueillir sans signes extérieurs visibles.

2.4. DEUX SITUATIONS RELEVANT DU DISPOSITIF D'ÉCOUTE ET DE TRAITEMENT DES VIOLENCES INTERNES ET/OU RELEVANT D'ANTISÉMITISME

Le plan et les indicateurs demandés par le ministère dans ce rapport consacré à la laïcité n'invitent pas à rendre compte des formes de violences et d'inégalité subies par les personnels, les usagères et les usagers, notamment celles relatives aux croyances et à la religion. Pourtant **la laïcité est une protection contre la discrimination**. Le principe de laïcité, empêche l'université de privilégier une religion, il protège les minorités religieuses et il garantit le vivre-ensemble de personnes de différentes convictions. Il nous paraît important de tenir compte dans ce rapport du bilan des saisines [du dispositif d'écoute et de traitement des situations de violences internes](#), Stop-violences.

La Délégation à l'amélioration des relations et à la régulation des conflits (DARRC) pilote ce dispositif ouvert à l'ensemble de la communauté (personnels, doctorants, doctorantes, étudiants et étudiantes), en lien avec d'autres services ou directions, en particulier la DAJ. Une coordinatrice du dispositif et quatre personnes chargées d'écoute et d'orientation sont placées sous la responsabilité de la Déléguée ARRC. Ces personnes interviennent également en appui de la "face éclairée" dans des actions de formation ou des projets transversaux.

En 2025, sur l'ensemble des saisines du dispositif Stop-violences, aucune ne l'a été au titre de **la religion ou des croyances**.

En revanche, fin 2025, **deux situations d'antisémitisme ont été signalées pour :**

- des propos antisémites exprimés par un étudiant (en Meurthe-et-Moselle)
- une photo faisant la promotion de la croix gammée nazie à été envoyée à la direction d'une composante de formation (en Moselle).

Ces deux situations ont fait l'objet d'une alerte au procureur (article 40), d'un signalement au FSD (Fonctionnaire sécurité défense) de l'établissement. Les deux étudiants ont été identifiés et font l'objet d'une saisie de la section disciplinaire qui devrait rendre prochainement son jugement.

3. L'INFORMATION ET LA FORMATION À LA LAÏCITÉ

La **mission EDI** est le service de l'Université de Lorraine qui met en œuvre le schéma directeur de la politique EDI. Placée sous la responsabilité de la Délégation RSE (Responsabilité sociétale et environnementale), elle participe au développement des actions de prévention (veille, information, sensibilisation et formation) sur l'ensemble des thématiques de la politique EDI **incluant l'expression religieuse et la laïcité**. La mission EDI est animée par un **Délégué EDI**, également en charge du handicap, et une **chargée de projets EDI** qui anime le réseau des cellules EDI.

Le **réseau des cellules EDI**, coordonné par la mission EDI en central, est actuellement constitué d'une trentaine d'unités de proximité en local, qui rassemblent au sein des composantes et/ou des campus un groupe de personnels et d'étudiants animé par **une ou un référent EDI**. Les **membres des cellules EDI** agissent par des actions de communication à la prévention des violences et discriminations. Les cellules EDI ont dans leur périmètre d'action de prévention **l'ensemble des thématiques EDI incluant l'expression religieuse et la laïcité**.

3.1. LA PAGE WEB DÉDIÉE À LA LAÏCITÉ À L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE



Ouverte à l'occasion de la journée de la laïcité en 2024, [cette page web gérée par la mission EDI](#) résume l'essentiel de la laïcité pour les étudiants et les personnels avant de donner les contacts du référent laïcité et celui du dispositif des violences internes. Elle propose également au téléchargement :

- un flyer spécialement créé intitulé « Mode d'emploi de la laïcité à l'UL »
- la charte de la laïcité du MESR
- le guide de la laïcité de France Universités
- les bilans laïcité de l'établissement communiqués au référent ministériel.

3.2. LES FORMATIONS POUR LES PERSONNELS

L'offre collective de formation des personnels propose une rubrique EDI comprenant une trentaine de formations chaque année, incluant des formations sur le handicap. Depuis 2016, des formations consacrées à la laïcité, proposées dans le cadre de différents programmes, ont été suivies sous forme individuelle ou collective.

Depuis 2025, le module « Les fondamentaux de la laïcité » sur la plateforme interministérielle Mentor est proposé aux agents. Pour faciliter les inscriptions, le lien vers la plateforme de formation est directement communiqué aux agents. Cette modalité permet une plus grande réactivité et s'accompagne de messages précisant clairement la redirection des attestations de formation. Ce dispositif rend les démarches plus simples et plus efficaces pour les agents.

A ce jour 746 personnels ont été identifiés comme ayant suivi cette formation auxquels on peut ajouter 326 autres en cours de réalisation.

Depuis 2016, le nombre total d'agentes et d'agents formés à la laïcité est de 817.

3.3. L'ESPACE EDI SUR ARCHE POUR LES PERSONNELS ET LES ÉTUDIANT·ES (CF. RAPPORTS 2023 ET 2024)

L'ensemble des personnels et des étudiants ont accès à un **espace sur la plateforme Moodle Arche présentant les thématiques de l'EDI** à l'Université de Lorraine incluant un volet consacré à l'expression religieuse et à la laïcité. Ce volet rappelle le principe de laïcité et propose une capsule vidéo tournée sur un campus de l'établissement mettant en scène trois amis de promotion dont une étudiante de confession juive et l'autre musulmane qui explique le principe de laïcité du point de vue des usagers du service public.

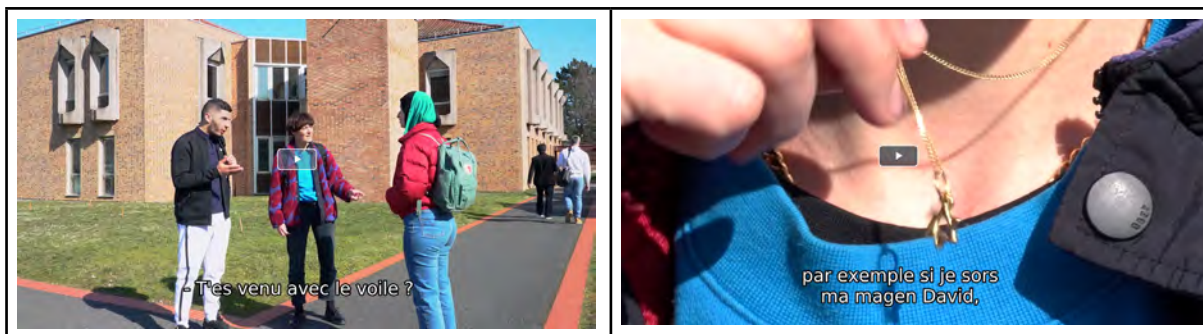


Fig.2 : Images extraites de la capsule video « Laïcité et expression religieuse à l'université »

3.4. SENSE, LE COURS EN LIGNE OBLIGATOIRE (CF. RAPPORT 2024)

Depuis 2024, le module EDI du cours SENSE (Se saisir des Enjeux Sociaux et Ecologiques) l'ensemble des étudiants de licence, BUT et DEUST de l'établissement doivent suivre un cours en ligne. **Cette ressource consacre 2 heures** en première année aux questions de l'EDI dont un volet sur la laïcité :

- la capsule vidéo ci-dessus mentionnée
- les chiffres de l'enquête de 2017 concernant la discrimination liée à la religion ou aux croyances
- des connaissances et des informations à propos de la laïcité à l'UL
- **la charte de la laïcité du MESR que l'étudiant est obligé de télécharger** pour valider le module.

4. LES ÉVÉNEMENTS OU FAITS MARQUANTS 2025

La journée de la laïcité a donné lieu aux principaux événements ou faits marquants en 2025 organisés par la mission EDI ou des composantes de formation ou de recherche, parfois avec des partenaires du territoire.

4.1. LE MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE AUX PERSONNELS

La veille de la journée de la laïcité, la présidente a envoyé un message à l'ensemble des personnels rappelant l'obligation de formation à la laïcité et les ressources à disposition (cf. encadré ci-dessous).

Chères collègues, chers collègues,

À l'occasion de la Journée nationale de la laïcité, célébrée le 9 décembre, nous souhaitons vous rappeler combien ce principe fondateur est au cœur de notre vie universitaire. Il guide nos pratiques, nos échanges et notre manière d'accompagner l'ensemble de nos étudiantes, étudiants et collègues.

Dans notre quotidien professionnel, la laïcité peut susciter des interrogations : quels sont nos droits et obligations ? Quelles règles s'appliquent aux usagers ? Comment réagir face à une situation délicate ? Pour nous aider à y voir plus clair, la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique propose la formation « **Les Fondamentaux de la laïcité** », prévue par l'article L.121-2 du Code général de la fonction publique.

Si vous n'avez pas encore eu l'occasion de la suivre, nous vous invitons à la découvrir sur [Mentor, la plateforme interministérielle de formation](#). Ce module d'une durée de 2h15, accessible à tous, est une excellente ressource pour mieux comprendre ce principe et l'appliquer sereinement dans nos missions.

Une fois la formation terminée, merci de transmettre votre attestation à la **Formation continue des personnels de l'Université de Lorraine** : dadrh-formation-continue-pers@univ-lorraine.fr, afin qu'elle soit intégrée à votre dossier.

>> suite du message de la présidente aux personnels

Cette formation vous permettra notamment de :

- Mieux comprendre les principes de laïcité et de neutralité ;
- Situer leur évolution au fil de l'histoire et du droit ;
- Identifier les droits et obligations des agents, ainsi que les règles applicables aux usagers ;
- Savoir réagir face à des situations professionnelles complexes ;
- Connaître les acteurs de la laïcité au sein de la fonction publique.

Au-delà du caractère obligatoire, cette formation est un soutien précieux pour nous aider à agir avec justesse et bienveillance. Elle nous permet d'éviter les malentendus — qu'il s'agisse de laisser passer des comportements inappropriés ou, au contraire, d'interdire des pratiques qui ne devraient pas l'être. Elle nous accompagne dans ce qui fait l'essence même de notre mission : accueillir chacun tel qu'il est, dans un cadre légal, protecteur et respectueux.

À l'Université de Lorraine, nous sommes profondément attachés à ce que chaque membre de notre communauté — personnels comme étudiants — se sente reconnu et respecté. La diversité des convictions et des croyances est une richesse si la laïcité en est la garante.

Pour vous accompagner au quotidien, vous pouvez retrouver sur la [page dédiée à la laïcité](#) :

- La charte de la laïcité dans l'ESR
- Le guide de la laïcité à l'université (France Universités)
- Le flyer *La Laïcité à l'université : de quoi parle-t-on ?*
- Le rapport d'activité 2024 *La Laïcité à l'Université de Lorraine*

Je vous invite également à **signaler à vos responsables de composantes ou de directions tout fait susceptible de constituer une atteinte au principe de laïcité** dont vous seriez témoins. Vos responsables communiqueront ensuite à l'adresse referent-laicite@univ-lorraine.fr ces signalements qui nous permettront de disposer d'une vision précise des situations rencontrées et d'alimenter la rédaction du rapport annuel d'activité adressé au ministère et au référent national. Ce rapport met en lumière l'intérêt d'une approche transversale de la laïcité, pleinement intégrée à la politique EDI de l'établissement, et contribue à déconstruire les représentations parfois erronées qui circulent sur la capacité des universités à prévenir et traiter les manquements en la matière, en particulier dans le moment que nous connaissons.

Merci à chacune et chacun pour votre attention et pour votre engagement au service d'une université ouverte, respectueuse et inclusive.

Meilleures salutations,

Hélène Boulanger, Présidente

4.2. LA JOURNÉE «FAIRE VIVRE LA LAÏCITÉ : ACTIONS ET OUTILS» : 120 ANS DE LAÏCITÉ

Co-organisée par le département de théologies de l'UFR SHS à Metz et la préfecture de Moselle depuis plusieurs années, cette journée de formation ouverte aux agents de la fonction publique s'est déroulée le 12 décembre à l'IRA de Metz.

Une centaine de personnes a participé à la conférence et aux ateliers proposés.



JOURNÉE DE FORMATION

120 ans de laïcité pour tous



Le 12 décembre 2025
de 9h à 17h
à l'institut régional d'administration,
15 avenue de Lyon 57070 Metz

Programme

9h - 9h30 : accueil des participants suivi d'un moment convivial

9h30 - 10h15 : discours d'ouverture de M. le sous-préfet de Forbach-Boulay intervention du vice-président égalité - diversité - inclusion de l'université de Lorraine

10h15 - 10h30 : pause et répartition des participants dans les ateliers

10h30 - 12h00 : présentation et découverte de l'exposition « le livre géant de la laïcité »

12h - 14h : pause méridienne au restaurant administratif de l'IRA

14h15 - 15h30 : ateliers thématiques choisis par les participants centrés sur les questions d'éducation, de justice et sur la présentation d'outils ludiques facilitant la compréhension et la transmission du principe de laïcité :

- Présentation de la mallette « faits religieux, neutralité et laïcité » animé par le référent laïcité de la DTPJ
- « laïcité en pratique dans les établissements de soins » animé par Jean-Paul Méloni, formateur valeurs de la République et laïcité
- présentation d'une action : ciné - débat autour du film la séparation / book club sur la laïcité présentée par la référente laïcité de la cour d'appel de Metz
- Atelier quizz « la laïcité, c'est child's play ! (ou pas...) » animé par Sandra Gustin, référente laïcité départementale

15h30 - 16h30 : restitution des ateliers par un rapporteur désigné et échanges avec la salle

16h30 - 16h45 : clôture de la journée.

4.3. L'EXPOSITION « LE GRAND LIVRE DE LA LAÏCITÉ »

Cette année le partenariat entre l'université de Lorraine et la préfecture de la Moselle s'est également traduit par la réalisation d'une exposition itinérante intitulée « Le livre géant de la laïcité ». Elle est conçue par des enseignants et spécialistes afin d'expliquer de manière pédagogique et ludique les principes de la laïcité et du vivre ensemble. Elle se décline via des supports visuels et 18 panneaux dont plusieurs personnalisés, comme l'édito des deux responsables du partenariat local, le préfet de Moselle et la présidente de l'Université de Lorraine.

Co-financée par la mission EDI qui en devient propriétaire, elle a été exposée à l'IRA à l'occasion de la journée du 12 décembre puis circulera dans les différentes composantes de l'établissement qui en feront la demande.

4.4. ÉVÉNEMENT ORGANISÉ PAR LA CELLULE EDI DE L'UFR SHS-NANCY

La laïcité dans un monde en quête des identités

Présentation par **Paul Clavier** (professeur de philosophie), suivie d'une discussion le mardi 9 décembre 2025, à 12h15

Salle G04, CLSH, 23 boulevard Albert 1er, Nancy

Présentation

Il y a 120, en 1905, l'idée de laïcité intégrait le droit français. Du latin *laicus* – « commun, du peuple », la notion dans son sens juridique cherchait d'abord à protéger la liberté religieuse, celle de croire ou de ne pas croire, celle de changer de religion aussi.

La laïcité c'est aussi, initialement, le droit pour chaque citoyen-ne de manifester ses convictions religieuses dans l'espace public, ou par la fréquentation de lieux de culte. Les obligations de la loi de 1905 concernent surtout l'État – les citoyen-nnes doivent simplement respecter le pluralisme religieux. C'est l'État qui doit être neutre, en séparant les institutions publiques et des organisations religieuses.

Cette notion a-t-elle changé de signification depuis plus d'un siècle de son existence juridique? Quelle est son rôle réel et symbolique aujourd'hui? Parvient-elle à inclure dans la communauté nationale, ou finit-elle par en exclure certaines et certains? Venez en parler avec nous!

Nous commencerons par une intervention de Paul Clavier (professeur de philosophie), et poursuivrons avec une discussion animée par Anna C. Zielinska (maitresse de conférences en philosophie).

4.5. ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR L'INSPE DE LORRAINE

La thématique de la laïcité est présente tout au long de l'année dans les enseignements dispensés par l'INSPE de Lorraine et donne lieu, cette année à [un programme important sur les différents sites de l'INSPE](#).

L'objectif de ce programme est de mieux comprendre et faire vivre la laïcité à l'école à travers des approches historiques, juridiques et pédagogiques, à destination des futurs enseignants et personnels éducatifs :

Sur le site de Nancy (8 et 9 décembre) :

- Ateliers pédagogiques (jeux, escape game, outils d'intervention, travail sur le fait religieux, valeurs de la République),
- Projection-débat autour du film La séparation,
- Conférences sur la loi de 1905, son actualité, les politiques publiques de laïcité, la prévention de la radicalisation et le rôle des institutions éducatives.

Sur les autres sites de l'INSPE (Sarreguemines, Metz, Bar-le-Duc, Épinal) :

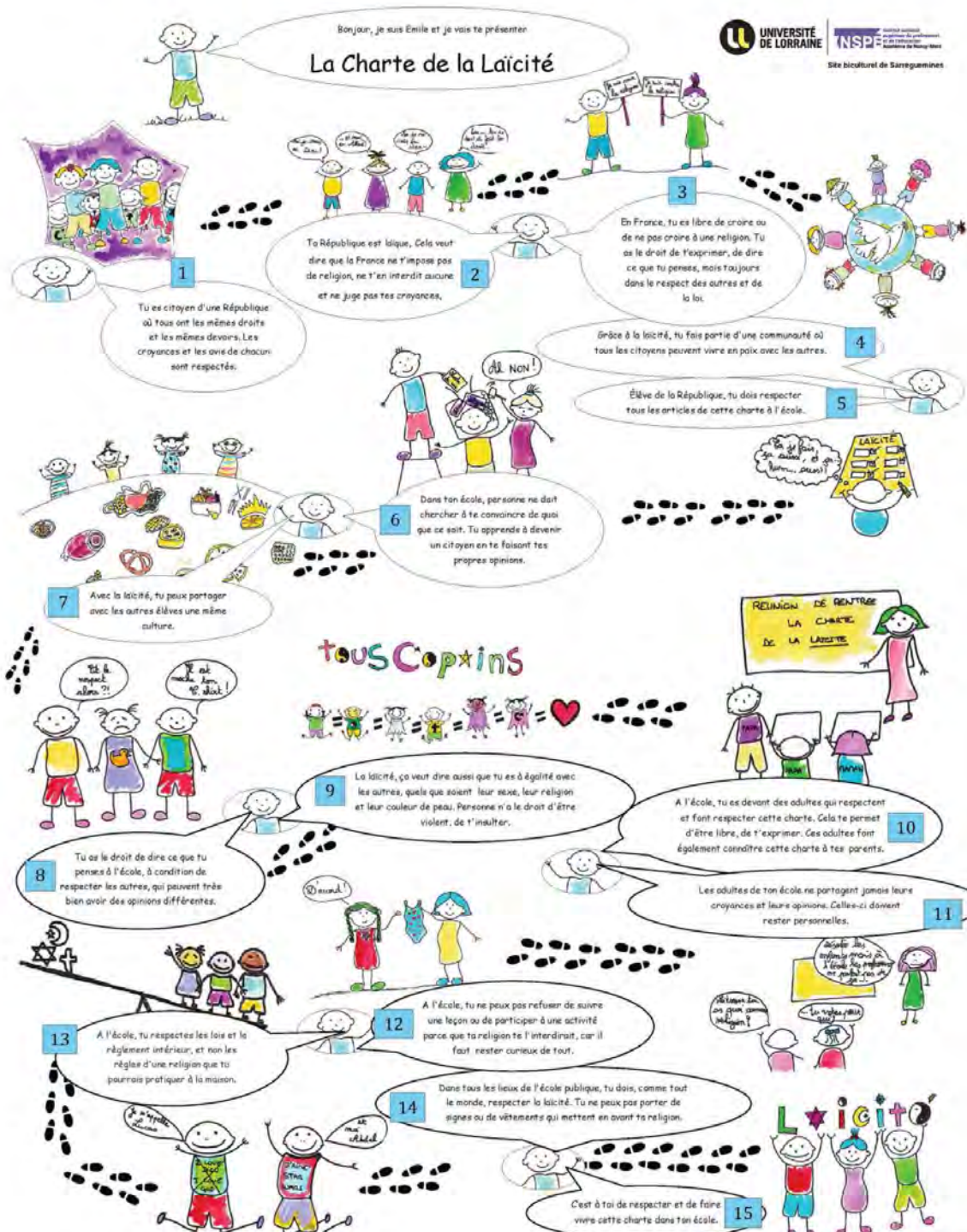
- Ateliers collaboratifs, analyses de situations professionnelles,
- Sensibilisation à la Charte de la laïcité,
- Visites et échanges autour des valeurs républicaines,

dont la réalisation d'une affiche visant à déconstruire les idées reçues sur la laïcité, réalisée par les étudiant.es en M1 MEEF 1er degré (cf. plus bas)

Plusieurs types de ressources sont également proposées et/ou produites par l'INSPE de Lorraine à l'occasion de ces journées :

- Bibliographie incluant « la charte de la laïcité » réalisée par l'INSPE de Sarreguemines (cf. ci-dessous) [Cliquez sur ce lien pour télécharger la bibliographie](#)
- Jeu À l'École de la laïcité (Prix de la laïcité de la République française 2021)
- Vidéo de présentation du jeu : <https://www.youtube.com/watch?v=rYQxLjP2oJA>.

LA CHARTE DE LA LAÏCITÉ



Affiche réalisée par les étudiant-es en M1 MEEF 1^{er} degré de l'INSPE de Sarreguemines (2025)